

	Compétitions	Championnat de Bretagne Interclubs Vétérans Règlement Saison 2019-2020	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : Vétérans/Compétitions nombre de pages : 7
--	---------------------	---	--

1. CHAMP D'APPLICATION

La présente circulaire a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement au Championnat de Bretagne Interclubs Vétérans, aussi nommé

"Bretagne Interclubs Vétérans"

La gestion du championnat est confiée par la ligue de Bretagne de Badminton à la Commission Régionale Vétérans/Compétitions.

Pour la saison 2019-2020, la date prévue du Championnat de Bretagne Interclubs Vétérans est le :

Dimanche 21 juin 2020

A l'issue de cette compétition, le titre de Champion de Bretagne Vétérans des Clubs Départementaux sera attribué au club vainqueur.

2. RÈGLES

Le Championnat de Bretagne Interclubs Vétérans se déroule selon les règles conjointes de la Badminton World Federation (BWF) et de la FFBaD (énoncée dans le Règlement Général des Compétitions : R.G.C.) qui sont complétées par ce règlement et le règlement particulier rédigé par l'organisateur.

3. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

3.1. Obligation de l'organisateur

La tenue du **Bretagne Interclubs Vétérans** nécessite une salle d'au moins **5** terrains.

La table de marque devra être tenue par au moins deux bénévoles, si possible non joueurs.

L'organisateur devra prévoir une restauration (buvette pour l'ensemble de la journée et/ou buffet pour le midi), et un pot lors de la remise des récompenses.

3.2. Désignation de l'organisateur

L'organisation sera déléguée à un des quatre Comités départementaux bretons.

Les clubs désirant l'accueillir ont jusqu'au **vendredi 20 mars 2020** pour se faire connaître, via leur Comité départemental.

L'organisateur sera désigné par le Conseil d'Administration de la Ligue, sur proposition de la Commission Régionale Vétérans/Compétitions (**mercredi 8 avril 2020**).

3.3. Organisation

Le **Bretagne Interclubs Vétérans** est un championnat opposant les équipes des quatre Comités départementaux bretons qui se déroule sur une seule journée.

Les équipes y sont regroupées en une poule unique.

Chaque rencontre entre deux équipes consiste en 7 matchs (2 SH, 1 SD, 1 DH, 1 DD et 2 DMx).

Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre ni plus de deux matchs, ni deux matchs dans la même discipline.

L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple et en double doit respecter la hiérarchie établie à l'article 5, en tenant compte du CPPH du jeudi précédent la compétition (jeudi 18 juin 2020).

	Compétitions	Championnat de Bretagne Interclubs Vétérans Règlement Saison 2019-2020	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : Vétérans/ Compétitions nombre de pages : 7
--	---------------------	---	---

3.4 Déclaration de la compétition

La demande d'autorisation sera faite sur Poona par la Commission Régionale Compétitions/Vétérans au moins 90 jours avant la compétition. La Commission rédigera également le règlement particulier type qui devra être joint à la demande d'autorisation de tournoi. La Commission Régionale Tournois procédera à la vérification et à la validation de la demande dans les délais impartis.

4. CRITÈRES DE PARTICIPATION

4.1. Équipes

Seuls les Comités départementaux bretons pourront inscrire une équipe.

Chaque Comité départemental (selon les critères de son choix) aura à charge de définir l'équipe (Club) qui le représentera.

Chaque équipe sera composée d'au moins 3 hommes et 3 femmes.

Concernant les équipes composées de joueurs de deux (maximum) clubs différents (entente), le nom de l'équipe devra comporter les noms des deux clubs concernés (Ex : Équipe "Poona" regroupant les équipes des clubs de Poo et de Na).

4.2. Joueurs

Pour être admis à participer à cette compétition, tous les joueurs doivent être :

- ⤴ Licenciés à la FFBAAD pour la saison en cours (licence joueur),
- ⤴ Licenciés au club affilié (ou à l'un des deux clubs affiliés) de l'équipe qu'il représente,
- ⤴ Inscrits dans l'équipe lors de la phase départementale de sélection et avoir participé à au moins deux rencontres lors de celle-ci,
- ⤴ Âgés de 40 ans (V2) et plus.

De plus, ils ne doivent faire l'objet d'aucune suspension en cours pour les compétitions.

4.3. Engagement et inscriptions des équipes

Chaque Comité breton pourra inscrire au maximum une équipe.

Pour être valable, les inscriptions devront avoir été reçues avant le **vendredi 5 juin 2020** par la Ligue de Bretagne de Badminton.

Le dossier d'inscription doit contenir :

- Le formulaire d'engagement de l'équipe préalablement rempli par le Président du Comité départemental,
- La liste des titulaires et remplaçants de l'équipe,
- Les droits d'engagement de l'équipe.

4.4. Droits d'engagement

Les droits d'engagement doivent être envoyés en même temps que le formulaire d'engagement de l'équipe. Les droits d'engagement ne seront pas remboursés à une équipe inscrite qui déclare forfait.

Pour la saison 2019-2020, ils sont de **50 euros** par équipe, versés au club organisateur.

Dans ce montant, les frais de buvette, repas du midi (et repas du soir) ne sont pas compris : ces frais seront fixés par l'organisateur.

	Compétitions	Championnat de Bretagne Interclubs Vétérán Règlement Saison 2019-2020	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : Vétérans/ Compétitions nombre de pages : 7
--	--------------	--	---

5. ESTIMATION DE LA VALEUR DE L'ÉQUIPE OU D'UNE PAIRE

Le barème suivant est appliqué lorsqu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe ou d'une paire.

N1	12 points	R4	9 points	D7	6 points	P10	3 points
N2	11 points	R5	8 points	D8	5 points	P11	2 points
N3	10 points	R6	7 points	D9	4 points	P12	1 point

- La valeur de l'équipe d'un Comité s'apprécie selon le barème en tenant compte des deux joueurs les mieux classés et des deux joueuses les mieux classées. Le classement à prendre en compte pour chaque joueur(se) est le classement de la discipline dans laquelle il (elle) est le mieux classé(e). La date de prise en compte du CPPH est le jeudi précédent la compétition (jeudi 18 juin 2020).
- En cas d'égalité entre deux (ou plusieurs) équipes, il sera tenu compte du joueur/de la joueuse de chaque équipe concernée le/la plus âgé/e.
- Pour une paire de double, le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement dans la discipline de double concernée.
- L'ordre des rencontres sera déterminé en fonction de cette valeur d'équipe (en utilisant la liste des titulaires).

6. DÉROULEMENT ET ORGANISATION

6.1. Ordre des rencontres

Il sera déterminé par le Juge-Arbitre; pour ce, il déterminera la place des équipes dans la poule en fonction de la valeur de leur équipe :

- l'équipe ayant la meilleure valeur se voit attribuer la place 1,
- l'équipe ayant la seconde meilleure valeur se voit attribuer la place 2.

L'ordre des rencontres sera ensuite l'ordre conseillé d'une poule : 1/3, 2/4, G1/3 contre P2/4, P1/3 contre G2/4 ...

6.2. Déroulement de la journée

9h00	Heure limite d'ouverture de la salle,
9h15	Heure limite d'arrivée du Juge-Arbitre,
9h30	Heure limite de remise au J.A. des déclarations d'équipe complétées par les capitaines,
9h45	Briefing du Juge-Arbitre aux capitaines,
10h00 à 12h00	première rotation,
13h00 à 15h00	seconde rotation,
15h30 à 17h30	dernière rotation,
18h00	Remise des récompenses.

En fonction des heures de fin de rencontres précédentes, le Juge-Arbitre pourra décider de modifier les heures des secondes et troisièmes rotations.

Tous les matchs doivent être terminés au plus tard à 19h00.

6.3. Organisation d'une rencontre

- 30 minutes avant chaque rencontre la composition d'équipe est remise par le capitaine au J.A.
- Le Juge-Arbitre choisit les ordres des matchs dans l'intérêt de la compétition. Si des capitaines d'équipes se mettent d'accord sur un ordre de match, ceux-ci peuvent le proposer au Juge-Arbitre.
- Les matchs sont obligatoirement gérés de manière informatique; le matériel utilisé doit être constitué d'un

	Compétitions	Championnat de Bretagne Interclubs Vétérans Règlement Saison 2019-2020	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : Vétérans/ Compétitions nombre de pages : 7
--	---------------------	---	---

ordinateur apte à utiliser le logiciel Badnet et d'une imprimante.

7. ARBITRAGE

La compétition sera sous la responsabilité d'un Juge-Arbitre., celui-ci sera nommé et indemnisé par la Commission de Ligue des Officiels Techniques. Il devra envoyer au plus tard 5 jours après la compétition le rapport de juge-arbitre spécifique dûment rempli. Des arbitres pourront être pris en charge par les organisateurs à ses frais. La restauration des officiels est à la charge de l'organisateur.

8. TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS

Les tenues vestimentaires doivent être en accord avec le R.G.C.

Pour une meilleure lisibilité, tous les membres d'une même équipe devront avoir un maillot de même couleur où figure le nom de leur club (ou entente). Dans le cas contraire, les matchs du(des) joueur(s) de l'équipe concernée sera(ont) considéré(s) comme perdu(s).

9. VOLANTS

Les rencontres se jouent avec des volants plumes homologués (voir la liste annuelle sur <http://www.ffbad.org>). Ils sont à la charge des clubs (partage entre les joueurs).

L'organisateur devra prévoir quelques tubes de volants homologués à vendre aux équipes/clubs en cas de manque de la part d'un ou plusieurs volants réglementaires, ou en cas de désaccord entre les joueurs.

La marque, la vitesse et le tarif auxquels seront disponibles ces volants devront être indiqués dans la plaquette d'invitation.

10. BARÈME DES POINTS

10.1. Par rencontre

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus.

Le barème est le suivant :

- Victoire => 3 points,
- Défaite => 1 point,
- Forfait => 0 point.

Tous les matchs doivent être joués.

10.2. Sur l'ensemble des rencontres dans une poule

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

S'il y a égalité entre plus de deux équipes :

- Le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.
- Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.
- En cas d'égalité complète (même nombre de victoires, de sets, de points) la victoire ira à l'équipe ayant fait jouer le/la joueur/joueuse le/la plus âgé(e).

	Compétitions	Championnat de Bretagne Interclubs Vétérans Règlement Saison 2019-2020	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : Vétérans/ Compétitions nombre de pages : 7
--	---------------------	---	---

- En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

10.3. Cas d'un match non joué

Si une équipe ne joue pas un match, l'équipe adverse gagne ce match par le score de 21-0 / 21-0.

Dans le cas d'un match non joué (forfait) dans une rencontre suite à un abandon sur blessure lors d'un match précédent, le forfait est considéré comme involontaire et notifié comme simple défaite.

11. FORFAITS ET DISQUALIFICATION

11.1. Forfait sur un match

Est considéré comme match perdu par forfait :

- Un match non joué.
- Un match joué par un joueur non qualifié au regard du règlement.
- Un match hiérarchiquement inférieur à ceux disputés par un joueur non qualifié (SH2 si le SH1 n'est pas en règle).
- Un match indûment décalé à la suite d'une erreur de hiérarchie (SH2 si les SH1 et 2 ont été inversés).

En cas de forfait de joueur, les matchs non joués devront être ceux hiérarchiquement inférieurs (ex : un forfait en simple homme se fera sur le second simple).

Dans le cas d'un joueur aligné dans les trois disciplines, c'est pour le double (hommes ou dames) qu'il sera considéré comme non qualifié.

Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 / 21-0.

En plus de cette défaite sur le match, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité sur la rencontre :

- Pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre ou constatée par le Juge-Arbitre entre les matchs de la même rencontre).
- Pour chaque joueur non qualifié aligné.
- Pour chaque erreur de hiérarchie.
- Ce(s) point(s) sera(ont) retiré(s) des points accordés en vertu du barème défini à l'article 10.
- Le nombre de points de pénalité par équipe et par rencontre est limité à trois, même si le nombre d'infractions est supérieur.

Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.

En ce qui concerne le classement national par points, pour un match disputé par un joueur en infraction aux articles précédents:

- Si le match est gagné par le joueur (ou paire) en infraction, il est déclaré gagné par forfait par son adversaire.
- Si le match est perdu par le joueur (ou paire) en infraction, le score est comptabilisé tel qu'il est. Le juge-arbitre pourra dans son rapport demander de prendre des sanctions contre une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

11.2. Joueurs disqualifiés

Tout joueur disqualifié par le Juge-Arbitre ne pourra plus jouer de match dans la rencontre en cours. Le remplacement de ce joueur n'est pas autorisé. Il sera immédiatement suspendu pour une durée de deux mois sans préjuger de la sanction supplémentaire que pourrait lui infliger la Commission Fédérale

	Compétitions	Championnat de Bretagne Interclubs Vétérans Règlement Saison 2019-2020	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : Vétérans/ Compétitions nombre de pages : 7
--	---------------------	---	---

Disciplinaire de première instance.

12. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

Un joueur inscrit sur la feuille de rencontre ayant débuté son premier match et dans l'impossibilité de disputer le match qu'il lui reste à disputer (par exemple en cas de blessure pendant le premier match) pourra être remplacé. Le remplacement avant le premier match n'est pas autorisé.

- Le remplaçant devra figurer sur la déclaration de présence.
- Il devra, comme tout joueur, respecter l'ensemble des articles de ce règlement.
- Le remplacement devra respecter le nombre de matchs autorisés par rencontre.
- Le remplacement devra respecter la hiérarchie des matchs. Cependant si aucun des deux matchs d'une discipline n'a été joué, le Juge-Arbitre pourra autoriser l'inversion des joueurs (en simple) ou paires (en double) pour respecter la hiérarchie des matchs.
- Si le joueur ne peut être remplacé, le match est alors perdu par forfait.

13. RÉSULTATS

L'organisateur des rencontres a la charge d'envoyer par courrier les résultats à la ligue, au plus tard le lundi suivant la journée de compétition. Le dossier se composera des feuilles de rencontres, feuilles de composition d'équipe.

De plus, il devra envoyer par courriel, dès le dimanche soir, le fichier "Résultats" complet à la Ligue de Bretagne de Badminton.

14. TITRE ET TROPHÉES

L'équipe qui remporte la finale reçoit le titre de Championnat de Bretagne Interclubs Vétérans. Un trophée lui est remis. Des médailles sont également remises aux joueurs/joueuses des équipes classées respectivement première, seconde, troisième.

15. RÉCLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité (sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement), être signalées au Juge-Arbitre, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours suivants par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la ligue accompagnée d'un chèque de consignation de 86 €.

La commission Régionale Litiges statuera en première instance dans les 20 jours suivant la réception de la lettre de réclamation. Si la réclamation est fondée et validée par la ligue, le chèque de consignation sera retourné.

16. SANCTIONS ET RECOURS

La ligue est habilitée à prendre toute sanction à l'encontre d'une équipe, suite ou non à une réclamation. Cette sanction peut aller de la simple amende à la mise hors championnat ou à l'interdiction de participation au championnat ultérieur.

 <p>LBBAD</p>	Compétitions	Championnat de Bretagne Interclubs Vétérans Règlement Saison 2019-2020	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : Vétérans/ Compétitions nombre de pages : 7
--	---------------------	---	---

AIDE- MÉMOIRE

- Parution du calendrier des compétitions régionales : juin 2019
- Date limite de candidature des clubs : vendredi 20 mars 2020
- Choix de l'organisateur par la ligue : Comité Directeur du mercredi 8 avril 2020
- Demande d'autorisation avec règlement intérieur (3 mois avant la date de l'Interclubs Vétérans)
- Invitation et plan envoyés au Secrétariat de la Ligue 5 semaines avant (Vendredi 15 mai 2020)
- Date limite d'inscription des Comités : J-15 (vendredi 5 juin 2020)
- Envoi des résultats à la Ligue : le soir de la fin de compétition
- Affichage des résultats sur le site Internet de la Ligue : J+1 (Lundi 22 juin 2020)